

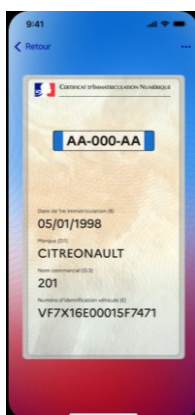
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À PARTIR DU 30 JUIN, LA CARTE GRISE NUMÉRIQUE DISPONIBLE DANS L'APPLICATION FRANCE IDENTITÉ

A partir du lundi 30 juin 2025, les usagers de France Identité peuvent importer leur carte grise dans l'application.

Avec la **carte d'identité**, le **permis de conduire** et aujourd'hui le **certificat d'immatriculation**, l'application France Identité poursuit son objectif de simplifier et sécuriser les démarches essentielles des Français en leur permettant d'intégrer leurs titres officiels dans leur smartphone.

Avec la carte grise numérique, l'utilisateur peut désormais :



- **Présenter** son certificat d'immatriculation facilement et rapidement lors d'un **contrôle routier**
- **Mettre à jour** ses informations à tout moment sans avoir à se déplacer
- **Regrouper ses titres et documents** officiels au même endroit, dans son smartphone

Qui peut en bénéficier ?

Avec plus de 39,3 millions de voitures en circulation en France au 1^{er} janvier 2024 (source : SDES), la carte grise numérique s'adresse à un grand nombre de citoyens. **Cette nouvelle fonctionnalité concerne les usagers qui possèdent ou utilisent un véhicule immatriculé en France après 2009, c'est-à-dire portant un numéro au format AA-123-AA.**

Sont éligibles à l'import dans France Identité :

- les voitures particulières ;
- les tricycles et quadricycles motorisés ;
- les cyclomoteurs à deux ou trois roues ;
- les motocyclettes.

La fonctionnalité est ouverte aux titulaires, co-titulaires ou locataires privés du véhicule (y compris en leasing). **Un même usager peut ainsi importer plusieurs cartes grises, s'il est rattaché à plusieurs véhicules.**

Le certificat d'immatriculation papier reste valable : la version numérique ne le remplace pas, mais le complète pour faciliter les démarches et les contrôles du quotidien.

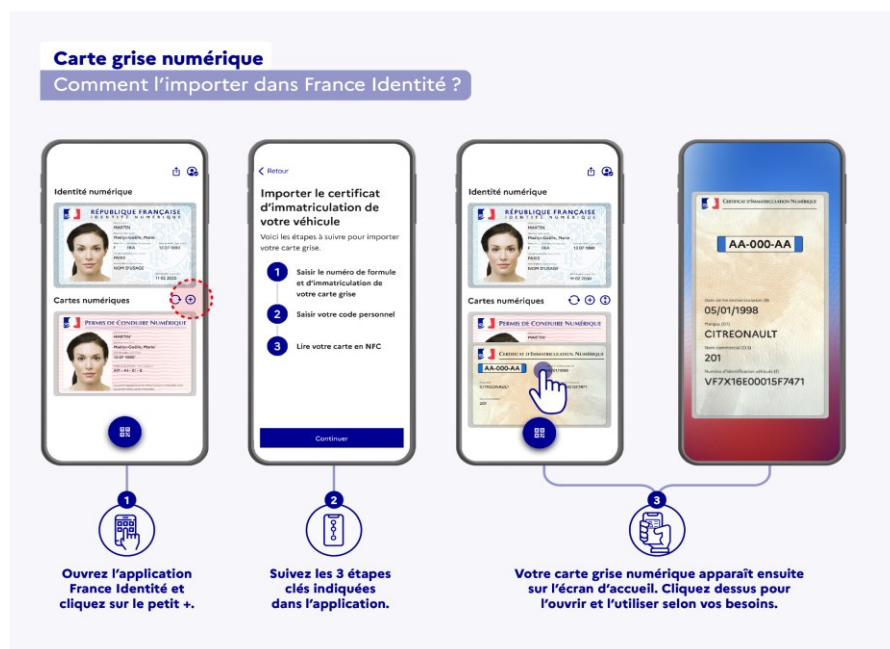
Comment obtenir la carte grise numérique ?

L'utilisateur doit d'abord activer son identité numérique France Identité. Pour cela, il doit être de nationalité française, âgé de 18 ans ou plus, détenteur d'un smartphone compatible (comportant la technologie NFC) et de la carte d'identité au format carte bancaire. **Pour bénéficier des avantages de France Identité, un renouvellement anticipé de la carte d'identité est possible.** L'utilisateur peut alors activer son identité numérique France Identité au moment de la remise de son titre en mairie.

Chaque usager de France Identité peut ensuite **importer sa carte grise directement dans l'application.** Les étapes sont simples et indiquées dans l'application :

1. renseigner les informations présentes sur le certificat d'immatriculation physique ;
2. saisir son code personnel France Identité ;
3. lancer la lecture en NFC de la carte d'identité.

La carte grise au format numérique s'affiche alors dans l'application France Identité, aux côtés des autres titres numériques.



La mise à disposition de la carte grise numérique illustre l'ambition concrète de France Identité, application déjà adoptée par plus de 2,2 millions d'utilisateurs : simplifier les démarches, renforcer la sécurité et rendre l'administration plus fluide au quotidien.

Anne-Gaëlle Baudouin, directrice générale de France Titres :

« L'arrivée de la carte grise numérique dans France Identité est une avancée concrète pour simplifier la vie quotidienne des citoyens. Il y a une forte attente des usagers pour regrouper leurs titres officiels au sein d'une même application. Avec France Identité,

c'est désormais possible !. »

Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la Sécurité Routière

« La carte grise numérique simplifie le quotidien des conducteurs et renforce la sécurité des données. Elle garantit une preuve fiable et actualisée de la propriété du véhicule, tout en fluidifiant les démarches. C'est une avancée concrète au service de tous : citoyens, forces de l'ordre, professionnels de l'automobile. »